



COMMUNE DE VIROINVAL

GESTION DES CONTENEURS A PUCE ELECTRONIQUE

INSCRIPTION ET MUTATION

1. VOUS VENEZ VOUS DOMICILIER A VIROINVAL

- 1.1. Déclarez votre changement de domicile à l'Administration Communale de Viroinval au service Population aux heures d'ouverture des bureaux (Tél. : (060)31.01.72) ;
- 1.2. Demander le calendrier des collectes ;
- 1.3. Présentez-vous au bureau des Finances (9 :00 à 12 :00 et 14 :00 à 16 :00 – Tél : (060)31 00 12 - (060)31 01 78) pour compléter votre bon de commande et acquitter votre commande ;
- 1.4. Après paiement, votre conteneur vous sera livré par les membres du service des Travaux ;

Si vous venez d'une commune qui applique le système de conteneur à puce, déclarez-le au service des Finances et prévenez votre ancienne Administration Communale de votre départ.

2. MODIFICATION DES INFORMATIONS CONCERNANT L'IDENTIFICATION DU CONTENEUR

Tout changement d'adresse, de déménagement, de transfert de propriété de conteneur devra impérativement faire l'objet d'une déclaration au service des Finances. A défaut de déclaration de changement, aucune réclamation ne pourra être considérée comme recevable et ne pourra être traitée.

IDENTIFICATION DU CONTENEUR

N° PUCE : DATE DU DERNIER ENLEVEMENT DU CONTENEUR :
DATE DE REPRISE DU CONTENEUR :

COORDONNEES DE L'ACTUEL TITULAIRE DU CONTENEUR

NOM - PRENOM : N° NAT. :
ADRESSE VIROINVAL :
TELEPHONE :
MAIL :

EN CAS DE DEMENAGEMENT HORS VIROINVAL

NOUVELLE ADRESSE :
GARDEZ-VOUS VOTRE CONTENEUR PERSONNALISE A VOTRE NOM ? • OUI • NON

COORDONNEES DU NOUVEAU PROPRIETAIRE

NOM - PRENOM : N° NAT. :
ADRESSE VIROINVAL :
ANCIENNE ADRESSE:
TELEPHONE :
MAIL :

Fait le,

Signature,

FORMULAIRE A REMPLIR ET A RENVOYER : Administration Communale - Service Des Finances - 5670 Nismes.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS (060) 31 00 12 OU (060) 31 01 78